AR Prefecture
017-211701552-20260924-DE101202609019-DE
Reçu le 24/09/2026

ETAULES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
CANTON DE LA TREMBLADE
COMMUNE D'ÉTAULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : **23**
Présents : **18**
Votants : **22**

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI 17 SEPTEMBRE**
le Conseil Municipal de la Commune d'ETAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal **: 10 septembre 2026**

Présents : BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne, COTTIN Pierre, BUREAU Nadia, JEUNESSE André, DUJARRIC DE LAGARDE Irène, FATRAS Christian, de LACOUR SUSSAC Hugues, JOUINOT Sophie, ROBERT Nathalie, BOUCHALAIS-COUZON Cristelle, AUDEBERT Délizia, ULYSSE Karine, ROHRIG Thomas, RECOUVREUR Anaïs, BAUDIT Mathis.

Absents : GAURIVEAUD Jean-Jacques,

Absents ayant donné pouvoir : BOITIER Jean-Louis à BUREAU Nadia, ARRIVÉ Hervé à JOUINOT Sophie, LEQUES Thierry à GAGNADRE Josselyne, ROMPILLON Nelly à AUDEBERT Délizia
La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Vincent BARRAUD, maire.

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Secrétaire de séance :
Le conseil municipal nomme par 22 voix Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

DE 101-2026/09-019 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE – PRISE DE LA COMPÉTENCE FACULTATIVE RELATIVE A LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT, L'ENTRETIEN, LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉRODROME ROYAN-MÉDIS

Monsieur le Maire expose :
L'aérodrome Royan-Médis constitue un équipement stratégique dont les fonctions dépassent désormais le seul intérêt communal.

Initialement destiné à répondre aux besoins de l'aviation légère et de loisirs, il s'affirme aujourd'hui comme une infrastructure participant pleinement au développement économique, à l'attractivité du territoire, au soutien de la filière aéronautique, à l'accueil d'activités industrielles et de services, à la formation, à l'innovation ainsi qu'à certaines missions d'intérêt général, notamment en matière de sécurité civile.

Parallèlement, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique exerce les compétences relatives au développement économique, à l'aménagement de l'espace communautaire, à la planification territoriale ainsi qu'au développement des zones d'activités.

Numéro de contrôle de légalité : 017-211701552-2026…….. - DE 101202609019-DE
Reçu en préfecture le /09/2026
Délibération affichée le /09/2026
Délibération rendue exécutoire le /09/2026, le maire, Vincent BARRAUD

Hôtel de Ville
27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

AR Prefecture
017-211701552-20260924-DE101202609019-DE
Reçu le 24/09/2026

Dans ce contexte, la gouvernance de l'aérodrome gagnerait à être exercée à l'échelle intercommunale afin de garantir la cohérence des politiques publiques, de renforcer les capacités d'investissement, de favoriser la mobilisation de financements extérieurs et d'assurer une stratégie de développement unifiée.

Il apparaît ainsi opportun d'inscrire dans les statuts de la Communauté d'Agglomération une compétence facultative spécifique relative à cet équipement.

Cette prise de compétence ne préjuge pas des modalités de transfert de propriété, lesquelles feront, le cas échéant, l'objet de délibérations et conventions spécifiques.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code des transports, notamment les dispositions relatives aux aérodromes civils ;
Vu l'arrêté préfectoral n°17-2025-11-26-00004 du 26 novembre 2025 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ;
Vu l'avis de la Conférence des Maires élargie aux membres du Bureau du 22 juillet 2026 ;
Considérant que l'aérodrome Royan-Médis constitue une infrastructure présentant un intérêt dépassant le cadre communal ;
Considérant qu'il participe directement à la stratégie de développement économique, d'attractivité et d'aménagement du territoire, portée par la Communauté d'Agglomération
Considérant que la gestion communautaire permettra d'assurer une gouvernance cohérente, une programmation des investissements à l'échelle du bassin de vie ainsi qu'une meilleure mobilisation des partenaires institutionnels ;
Considérant qu'il convient, à cette fin, de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- ***DÉCIDE :***
 - ***d'Approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique afin d'y inscrire la compétence facultative suivante :***

 « Aménagement, entretien, gestion, exploitation, développement, modernisation et valorisation de l'aérodrome Royan-Médis, de ses dépendances, équipements et installations, ainsi que la réalisation de toutes opérations concourant directement à son fonctionnement, à son développement et à son attractivité »

 - ***de Préciser que cette prise de compétence n'emporte pas, à elle seule, transfert de propriété des biens affectés à l'aérodrome. Les conditions patrimoniales, financières, techniques et humaines du transfert feront l'objet de délibérations spécifiques après réalisation des études préalables nécessaires.***

 - ***d'Autoriser le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Pour extrait conforme

MAIRIE D'ETAULES 17750 (Charente-Maritime) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire, Vincent BARRAUD

Le secrétaire, Daniel MOTARD

Numéro de contrôle de légalité : 017-211701552-2026…….. - DE 101202609019-DE
Reçu en préfecture le /09/2026
Délibération affichée le /09/2026
Délibération rendue exécutoire le /09/2026, le maire, Vincent BARRAUD

Hôtel de Ville
27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr